



## **DIRECCTE - DIECCTE**

### **Comité Technique du 7 Décembre 2011**

Premier Comité Technique à la suite des élections dans les DIECCTE le 20 octobre dernier, l'ordre du jour a prévu l'examen de divers sujets soumis à avis, alors même que le règlement intérieur type des Comités Techniques Fonction Publique n'est pas entériné.

L'ensemble des organisations syndicales ont donc demandé au président de les transformer en points d'information, en particulier le projet EUCLID (réforme de l'organisation informatique), qui nécessite au préalable d'avoir pu consulter les personnes intéressées.

Le président, M. EL NOUCHI a accepté cette demande. Il a seulement souhaité maintenir le vote du CTS sur le projet de décret instituant un CHS dans les DIECCTE, ce dont les syndicats ont convenu.

#### **1 – Adoption du PV de la réunion CTPS du 30 juin 2011 :**

Le projet de compte rendu du précédent CTS a été adopté après consolidation des observations faites par les différentes organisations, notamment celle de FO. A sa lecture, il apparaît clairement que *FO est en effet la seule organisation syndicale représentée en CTS DIRECCTE qui intègre dans sa délégation des agents d'origine CCRF, Bercy et Travail/emploi.*

#### **2 – Information sur les modalités de fonctionnement transitoire du CTS**

Un nouvel arrêté ministériel a été signé le 15 novembre. Il modifie la répartition des sièges au CTS suite au scrutin dans les DIECCTE, mais la représentativité syndicale demeure inchangée. Il entérine par contre la disparition de la parité et la modification de la composition de l'Administration en CTS. Le CTS DIRECCTE du 7/12 s'est donc tenu dans une configuration non paritaire.

Concernant le règlement intérieur du CTS, il sera modifié lors d'une prochaine séance quand le règlement intérieur type aura été validé par les instances représentatives de la fonction publique.

#### **3 – Consultation sur le projet d'arrêté portant création des CHSCT de proximité des DIECCTE**

Le projet d'arrêté vise à mettre en place les CHS dans les DIECCTE. 3 membres de CHS à Mayotte et en Guyane (car l'effectif total de la DIECCTE est inférieur à 100 agents), 4 sur les autres départements.

Le projet de texte a été accepté par le CTS, FO s'abstenant au motif qu'il n'est pas logique que le nombre de sièges dans les CHS soit inférieur que dans les CT, certaines organisations syndicales se trouvant de facto exclues alors qu'elles sont représentatives en comité technique.

#### **4 – Point d'information sur le projet d'évolution de l'organisation des compétences informatiques des DIRECCTE et DIECCTE : projet EUCLID.**

Ce point a fait l'objet d'un large débat dans le cadre de l'information du CTS. Il en ressort :

- qu'une expérimentation pourrait être lancée dans 6 régions (Alsace, Lorraine, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Corse et Martinique), sous réserve que les CTR soient consultés,
- que le calendrier et les conditions de déploiement seraient adaptés aux résultats de ces expérimentations
- que l'expérimentation aura pour but de faire participer les agents concernés, que le projet n'est pas à ce jour ficelé
- que les applications métiers seront maintenues, et que les suites bureautiques seront harmonisées (Office 2010)
- *que le volet RH sera au cœur de toutes les attentions, afin que personne ne perde son emploi ou ne soit forcé à une mobilité*
- *que les informaticiens qui devraient quitter leur poste dans le cadre de ce projet conserveront le bénéfice de leur prime informatique*
- qu'un groupe de travail du CTS sera mis en place pour suivre les évolutions du projet. Il sera réuni pour la première fois en janvier 2012.

**Force Ouvrière a rappelé fortement ses positions :**

- **son refus de voir ce projet, découlant de la RGPP, être un argument pour supprimer 40 ETP, tel que prévu actuellement,**
- **la rénovation de l'organisation informatique ne doit pas être guidée par la seule volonté de réductions d'effectifs,**
- **le support informatique de proximité est essentiel pour l'exercice des missions,**
- **si l'adaptation de l'organisation des réseaux est nécessaire pour tenir compte de la création des DIRECCTE, elle ne doit pas conduire pour les équipes informatiques à une dégradation de leurs conditions de travail,**

**FO sera très vigilante sur les résultats des expérimentations et se mobilisera pour une mise en œuvre par le haut du projet EUCLID.**

#### **5 – Organisation du temps de travail :**

Ce point a fait l'objet d'un débat dans le cadre de l'information du CTS, suite à la mission d'étude établi par l'inspection générale des affaires sociales et le Contrôle général économique et financier.

Il en ressort :

- **que les systèmes actuels sont très disparates et que chaque agent est très attachée à son règlement ARTT**
- que l'ensemble des syndicats sont demandeurs d'un statut quo et d'un temps suffisant de discussion pour mettre à plat l'ensemble des questions
- **qu'harmonisation ne veut pas dire uniformisation,** et qu'en conséquence des marges de négociation locales doivent être possibles, même si le règlement national se doit d'être assez précis

- que le principe de l'écêtement est jugé scandaleux par les syndicats, et que ce point sera un des points durs des discussions à venir
- que l'expérimentation aura pour but de faire participer les agents concernés, que le projet n'est pas à ce jour ficelé
- qu'un groupe de travail émanant du CTS sera mis en place pour régler l'ensemble du dossier. Les thèmes à traiter seront identifiés par l'Administration (cycles de travail, astreinte, télétravail, horaires d'ouverture au public, feront, entre autres, parties de ces discussions).
- que le CTS sera saisi pour avis après remise des conclusions des groupes de travail, **sans objectif précis en terme d'échéance.**

**Force Ouvrière a fait part de ses positions :**

- **Mise en place d'un règlement national très ouvert, offrant la possibilité de choix d'un grand nombre de régimes (plusieurs cycles d'horaires variables, formules forfaitisées, etc.) avec au final un CHOIX INDIVIDUALISÉ**
- **Le temps de négociation doit être suffisant car très impactant pour la vie professionnelle mais aussi personnelle des agents**
- **Dans l'attente, le statu-quo doit être maintenu (ce point a d'ores et déjà été accepté par l'Administration).**

**Vos représentants FO  
Eric DUPORT - Nicolas FOURRIER – Robert PELLETIER**

